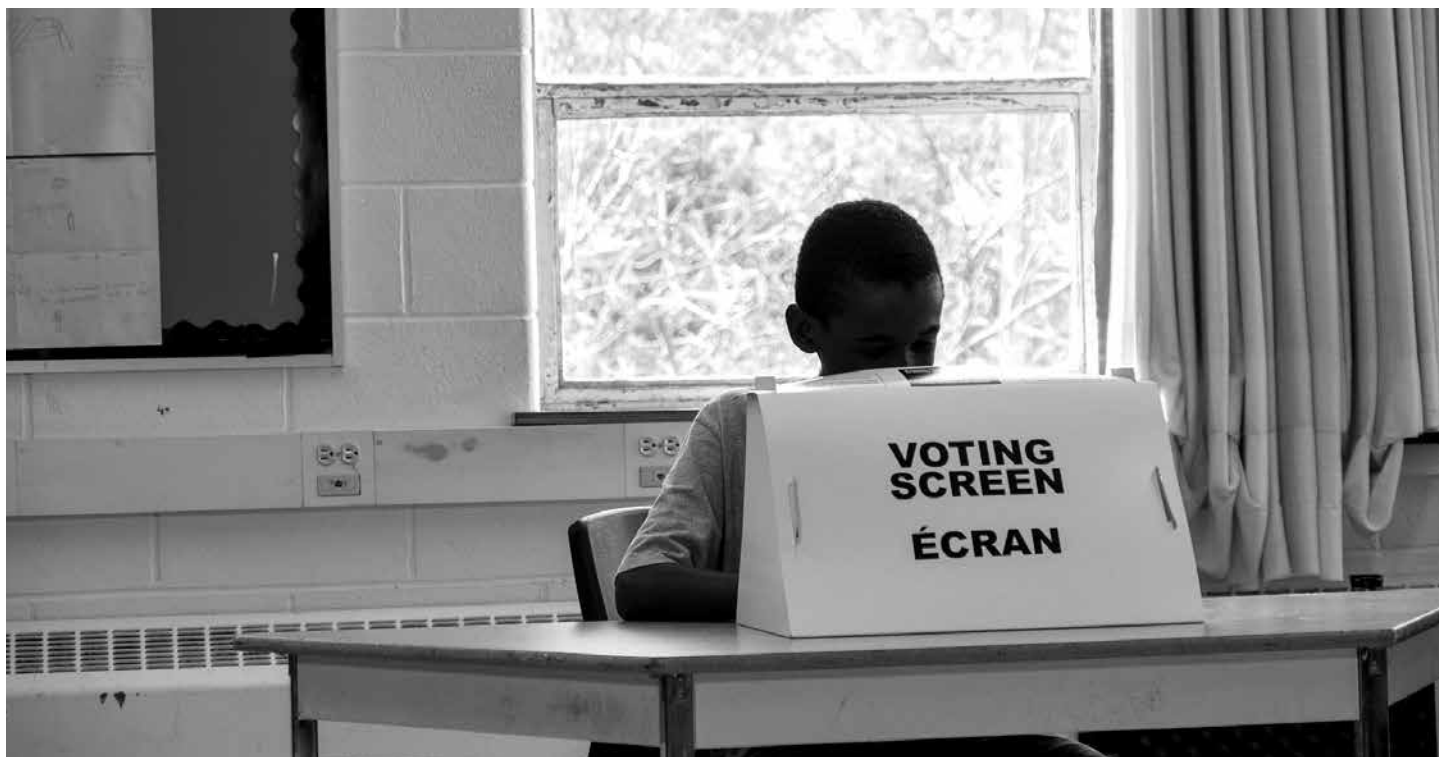


8

LE VOTE



À tous les quatre ans, l'électorat de partout en Colombie Britannique décide de celles et ceux qui représenteront leurs intérêts et mèneront leurs communautés en élisant les conseils de districts régionaux, les conseils scolaires, les conseils de parcs et le conseil de Island Trust.

Le gouvernement provincial met en place les règles que tous les électrices/électeurs et candidates/candidats doivent suivre. Toutefois, les municipalités sont responsables de coordonner les élections. Chaque municipalité a une ou un secrétaire municipal qui est en charge d'organiser l'élection.

Pour être admissible au vote lors d'une élection locale en tant que résidente/résident ou d'électrice/électeur propriétaire non-résidente/résident, vous devez :

- être une citoyenne/un citoyen canadien ;
- avoir au moins 18 ans lorsqu'ils s'inscrivent pour voter ou au moins 18 ans le jour de l'élection générale ;
- être une résidente/un résident de la Colombie Britannique pour depuis au moins six mois avant de s'inscrire pour voter ;
- avoir vécu ou possédé une propriété dans la juridiction dans laquelle vous comptez voter et ce depuis 30 jours ou plus, précédant le moment de s'inscrire pour le vote ; et
- ne pas être exclue/exclu des élections locales en vertu du *Local Government Act* ou d'autres lois annexes.

Pour être admissible à l'élection du conseil scolaire en Colombie-Britannique, vous devez :

- être admissible en tant que résidente/résident ou électrice/électeur propriétaire non-résidente/résident
- être inscrite/inscrit ou considérée/considéré comme inscrite/inscrit en tant qu'électrice/électeur pour une zone électorale du conseil scolaire ; et
- ne pas être exclue/exclu de l'élection en vertu du *School Act* ou d'autres lois annexes.

Il n'est pas permis de voter dans plusieurs conseils scolaires ou de voter plus d'une fois à l'élection scolaire. Le *School Act* stipule qu'une personne ne peut résider que dans un secteur (ou une zone) électorale pour les élections scolaires et son lieu de résidence est celui où elle se trouve ou le lieu où elle a l'intention de revenir si elle est absente.

Pour voter pour le conseil scolaire francophone (CSF), il vous faut être membre du conseil depuis le 22 juin 2018 en plus de répondre aux autres critères de résidence ou de propriété pour les non-résidentes/résidents. Vous n'avez pas à avoir des enfants inscrites/inscrits dans le système scolaire francophone pour être membre du CSF.

Un gouvernement local doit maintenir et utiliser sa propre **liste électorale** si l'inscription en avance est possible, sauf s'il a passé un règlement municipal pour mettre en œuvre une inscription le jour même de l'élection ou s'il utilise la liste électorale provinciale. La liste électorale maintenue par le

gouvernement local inclut le nom des résidentes/résidents et des propriétaires non-résidentes/résidents, alors que la liste électorale provinciale n'inclut que les électrices/électeurs résidents.

Une électrice résidente/ un électeur résident est tenu de montrer deux pièces d'identité ou de signer une déclaration solennelle si leur nom n'apparaît pas sur la liste électorale. Les électrices/électeurs propriétaires non-résidents sont tenus de s'inscrire le jour du vote en montrant deux pièces d'identités ainsi que le titre de propriété en lien avec le lieu où elles/ils votent. Contactez votre gouvernement local pour obtenir plus d'information sur leur liste électorale.

Durant la période électorale, vous pouvez trouver votre lieu de vote sur le site internet de votre municipalité ou de votre district régional ou par les documents envoyés par la poste aux électrices et électeurs.

Les électrices et électeurs qui sont à l'extérieur, occupés ou incapables d'aller voter, peuvent participer au **vote par anticipation**. Le vote par anticipation se tient avant la journée du vote. Veuillez vérifier avec votre municipalité ou district régional pour trouver la manière dont cela fonctionne chez vous.

Voici les étapes de base pour exprimer son scrutin :

1. Vous recevez un bulletin de vote une fois que vous avez confirmé votre admissibilité
2. Allez derrière l'isoloir et marquez votre bulletin de vote
3. Remettez votre bulletin de vote plié au personnel électoral
4. Votre bulletin de vote est enregistré et compté

Le **bulletin de vote** liste les noms des candidates/candidats qui se présentent dans chaque course électorale. Il y a un espace à côté de chaque nom de candidate/candidat sur le bulletin de vote qui vous permet de marquer votre bulletin de vote. Tant et aussi longtemps que vous marquez vos préférences sur les bulletins de vote dans les limites établies, votre vote sera valide. Quant au nombre de choix à marquer, si cinq conseillères/conseillers sont élus par l'ensemble de l'électorat, vous pouvez voter pour cinq candidates/candidats (ou moins). Sinon, si une seule candidate/candidat doit être élu dans le quartier/district, vous ne pouvez voter que pour une seule candidate ou candidat. Vous ne pouvez voter aussi que pour une seule candidate/candidat au poste de conseillère/conseil scolaire. Vous pouvez marquer votre bulletin de vote d'un crochet, d'un X ou en noircissant le cercle.

Un **vote rejeté** est déclaré invalide par le personnel électoral car celui-ci n'était pas proprement marqué. Par exemple, l'électrice ou l'électeur a voté pour plus de candidats qu'il n'était permis de voter. Dans le cas d'élections locales, une section du bulletin de vote peut être considérée comme valide et une autre comme invalide.

Un bulletin de **vote annulé** est mis à l'écart et n'est pas mis dans l'urne car il a été détérioré ou mal marqué et ainsi échangé pour un nouveau bulletin.

QUESTIONS ESSENTIELLES

Qu'est-ce que les électrices/électeurs doivent savoir sur le vote aux élections locales? En quoi est-ce différent des élections provinciales et fédérales? Pourquoi est-ce important d'être une citoyenne/une citoyen engagé et actif?

APERÇU

Le vote lors des élections locales est une opportunité d'exprimer vos préférences les candidates/candidats les plus aptes à représenter vos demandes et à diriger votre communauté.

Dans cette unité, les élèves passent en revue les renseignements essentiels sur le vote lors des élections locales en Colombie Britannique. Ensuite, ils s'exercent à voter et à compter les bulletins de vote lors d'un vote fictif. Dans la dernière activité, les élèves mettent en pratique leur compréhension du vote en créant une brochure ou une affiche éducative, qu'ils peuvent remettre à un parent, une tutrice/un tuteur ou une/un adulte qu'ils connaissent, pour les encourager à voter.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Après avoir complété l'unité, les élèves doivent connaître les points suivants :

- Quand, où et comment se déroulent les élections locales en Colombie Britannique ; et
- La différence entre un bulletin de vote rejeté et accepté ;

Les élèves doivent pouvoir faire les points suivants :

- Marquer correctement un bulletin de vote ;
- Expliquer pourquoi voter est un devoir citoyen et comment s'en acquitter ; et
- Utiliser les termes et les images de manière efficace pour exprimer leurs connaissances et réflexions sur le vote

INTRODUCTION

1. Expliquez aux élèves que le but du programme Vote étudiant est d'offrir aux jeunes une occasion de voter afin de les préparer à exercer ce droit dès qu'ils en auront l'âge. Les résultats du Vote étudiant sont diffusés publiquement et communiqués aux médias. Cela permet aux jeunes d'être entendus et de faire connaître leurs opinions. Regardez la vidéo « Vote étudiant BC 2017 » (4 :02) avec la classe afin de présenter le programme aux élèves.

2. Posez les questions suivantes et guidez une discussion en classe :

- Quelles sont les aptitudes pour lesquelles vous vous exercez régulièrement ? (p. ex. sports, musique, langues)
- Est-il important pour les élèves de s'exercer à voter ? Pourquoi ?
- Pourquoi les jeunes devraient-ils avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et idées ?
- Est-il important de voter lors d'une élection ? Pourquoi ?

MISE EN PRATIQUE

1. À l'aide des diapositives 8, découvrez certains des aspects clés du vote lors d'une élection provinciale en Colombie Britannique.

- Que signifie le vote par scrutin secret ?
- Qui peut voter lors d'une élection locale ?
- Qui organise les élections locales en Colombie-Britannique ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ?
- Où dois-je aller voter ?
- Comment doit-on voter ?
- Comment dois-je remplir mon bulletin de vote ?
- En quoi voter aux élections locales diffère du vote aux élections provinciales et fédérales ?

2. Demandez aux élèves de pratiquer l'acte de voter en organisant une simulation de vote dans votre classe. Vous pouvez utiliser les exemples fournis dans la fiche 8.1 ou créer vos propres bulletins de vote. Vous pouvez aussi utiliser une application en ligne ou un programme informatique. Il est important de démontrer qu'il peut y avoir différentes règles pour différentes courses électorales.

3. Montrez aux élèves comment remplir correctement un bulletin de vote. Les élèves peuvent faire un X, un crochet ou utiliser toute autre marque, dans la mesure où elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils doivent suivre les règles pour chaque course électorale – Si deux choix sont permis, vous ne pouvez pas voter pour trois candidats.

4. Distribuez les bulletins de vote et invitez les élèves à se rendre derrière l'isoloir, un à la fois, pour marquer leur bulletin. Ensuite, ils devront plier le bulletin de vote pour cacher leur choix et le glisser dans l'urne.

5. Révisez les définitions des bulletins de vote : « accepté », « rejeté ».

- **Accepté** : Un bulletin de vote qui est bien marqué pour le bon nombre de candidates/candidats (ou moins).
- **Rejeté** : Un bulletin de vote qui ne peut être compté parce que le choix n'est pas clair ou que plus d'options ont été sélectionnées que ce qui est permis.

6. Divisez les élèves en petits groupes et demandez-leur de compter les bulletins de vote pour une simulation de vote. Une personne doit montrer le bulletin de vote au reste du groupe et le groupe doit déterminer si le bulletin de vote ou la section du bulletin est « accepté », « rejeté » ou « annulé ». Une personne doit être choisie pour compter les votes.

7. Additionnez les résultats de chaque groupe et annoncez le résultat final.

8. Faites le point sur l'exercice et répondez à toutes les questions des élèves sur le vote.

- Avez-vous trouvé qu'il était facile de voter ?
- Êtes-vous prête/prêt à voter lors du Vote étudiant ? Pourquoi ?
- Avez-vous d'autres questions sur le vote ?

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

Affiche électorale

Demandez aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour promouvoir le vote aux élections locales. Elle peut s'adresser à un parent, une tutrice/un tuteur ou une/un adulte qu'ils connaissent, dans le but de l'encourager à se rendre aux urnes. Cette affiche peut être produite de façon officielle, dans un cahier, ou faire l'objet d'une possibilité d'évaluation plus étoffée.

Idées de contenu :

- La liste des critères d'admissibilité des électrices/électeurs lors d'une élection locale ;
- Où et quand voter ;
- Les étapes du vote ;
- Les raisons pour aller voter.

Vous pouvez également créer d'autres critères avec vos élèves. Exemples ci-dessous.

- Les titres sont utiles et appropriés ;
- Les graphiques et les symboles servent à expliquer les processus (le cas échéant) ;
- Les graphiques et slogans servent à attirer l'attention ;
- Les cartes et les tableaux étayent l'information présentée au public ciblé.

CONSEIL AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Lors de vos discussions sur le vote avec vos élèves, soyez attentif au contexte culturel et ajustez vos techniques d'enseignement en conséquence. Des discussions ouvertes et objectives sur les raisons pour lesquelles les personnes votent ou ne votent pas permettront de mettre les élèves à l'aise et de favoriser les échanges.

IDÉES D'ÉVALUATION

Aspect de l'unité	Questions d'orientation pour les enseignants
INTRODUCTION	Les élèves sont-ils en mesure de décrire les avantages du vote et les conséquences de ne pas voter ?
MISE EN PRATIQUE	Les élèves peuvent-ils expliquer qui peut voter ? Les élèves ont-ils bien rempli leur bulletin de vote ? Les élèves sont-ils en mesure de déterminer si un bulletin de vote peut être accepté et de compter les votes ?
CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES	Les élèves ont-ils choisi un public approprié pour leur affiche ? Les affiches contiennent-elles des détails importants sur la façon de voter et les raisons pour lesquelles les gens devraient aller voter ?

APPRENTISSAGE POUR TOUS

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner les termes et définitions à l'avance. Utiliser les ressources vidéo de CIVIX sur le vote pour aider les élèves à bien comprendre les concepts avant de lancer les discussions en classe et de mener les activités. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir aux élèves d'autres avenues à explorer : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Segment mise en pratiques</i> : Effectuer une recherche sur les rôles du personnel électoral ou sur les façons dont le processus du vote a évolué pour devenir plus accessible. - <i>Segment consolidation</i> : Effectuer une recherche sur les autres modes de scrutin adoptés par les groupes autochtones au Canada, aujourd'hui et dans le passé.
Apprenants de langue française	<ul style="list-style-type: none"> Donner les termes et définitions à l'avance. Utiliser les ressources vidéo de CIVIX sur le vote pour aider les élèves à bien comprendre les concepts avant de lancer les discussions en classe et de mener les activités.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Rappeler aux élèves que les nouveaux immigrants, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les élèves qui apprennent le français, les personnes itinérantes, les réfugiés nouvellement arrivés et d'autres groupes peuvent trouver difficile de comprendre le processus électoral ou d'y accéder. Mentionnez les barrières que peuvent rencontrer ces différents groupes face au processus électoral, tout en portant une attention particulière sur les idées qui permettent un meilleur accès et les avantages que notre société obtient d'entendre différentes voix. <p>Point de vue autochtone</p> <ul style="list-style-type: none"> Rappeler aux élèves que les peuples autochtones du Canada ont dû attendre très longtemps avant d'obtenir le droit de voter. Malgré ces difficultés, les Autochtones ont une longue tradition du vote, sous diverses formes.
Accessibilité et espace d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les élèves disposent de modèles de bulletins de vote (couleurs différentes en version imprimée, copies électroniques). Prévoir une aide à la mobilité pour le vote et le décompte des bulletins de vote.

FICHE 8.1 : LA DÉMOCRATIE AU MENU!

La démocratie est au menu! Nous devons planifier notre menu du dîner pour notre prochaine sortie de classe. Indiquez vos choix ci-dessous en suivant les indications et compilez les résultats.

1 : PLAT PRINCIPAL

Un choix

Pointe de pizza	
Hamburger au fromage	
Sushi	
Burrito	
Sandwich au fromage fondu	

2 : À-CÔTÉS

Deux choix

Frites	
Pain à l'ail	
Salade de chou	
Légumes rôtis	
Tranches de fruits	

3: BREUVAGE

Un choix

Boisson gazeuse	
Jus	
Thé glacé	
Lait au chocolat	
Bouteille d'eau	

